

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 octobre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° I-CF541

présenté par
Mme Bazin-Malgras

ARTICLE 35

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article propose la baisse des crédits alloués aux sociétés audiovisuelles publiques. Cet effort est réparti entre l'ensemble des différents organismes de l'audiovisuel public.

Le budget d'ARTE France baisserait ainsi de 2.042 millions d'euros et celui de Radio France de 4.084 millions d'euros. or ces deux opérateurs ont déjà fait beaucoup d'efforts et il conviendrait de les affranchir d'efforts supplémentaires.

C'est pourquoi il est proposé de revenir sur la baisse de moyens qu'entraînerait inéluctablement l'adoption de cet article en le supprimant du projet de loi de finance pour 2019.